



Préavis au Conseil communal

Crédit-cadre destiné à financer diverses études du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026

Maurice Mischler

Nom du représentant de la Municipalité

Préavis n°24/2021

Préavis adopté par la Municipalité, le 27.09.2021



Table des matières

1	Objet du préavis	2
2	Préambule.....	2
3	Fonctionnement d'un crédit-cadre.....	3
4	Etudes et projets	3
5	Aspects financiers.....	4
6	Conclusion.....	5

1 Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit de CHF 1'500'000.00 TTC (un million cinq cent mille francs) destiné à financer diverses études (honoraires) pour les années de la législature 2021 à 2026.

2 Préambule

Evoqué en 2017 avec la Commission des finances, dans un but d'amélioration et de transparence financières et comptables des crédits d'études devenant de plus en plus nombreux ces dernières années, la Municipalité a décidé de déposer une demande de crédit-cadre lui permettant de suivre et réaliser ces divers mandats sans péjorer inutilement les budgets de fonctionnement annuels.

Pour répondre à demande de la Commission des finances, un premier préavis, n°17/2017, « Crédit-cadre destiné aux études des projets urbanistiques et de constructions pour les années 2018 – 2020 » d'un montant de CHF 1'405'000.- (un million quatre cent cinq mille francs) a été présenté au Conseil communal. Il a été accepté à une large majorité par le Conseil.

Un préavis n°21/2020, « Crédit-cadre destiné aux études des projets urbanistiques et de constructions pour les années 2018-2020 – Demande de prolongement du délai. » a été soumis au Conseil communal. Il a également été accepté (à l'unanimité moins une abstention).

Ainsi prolongé, le crédit-cadre prendra fin le 31 décembre 2021. Il sera comptablement, définitivement clos à cette date. Lors de l'écriture du présent préavis, le montant dépensé s'élevait à CHF 952'269.32 au 1 septembre 2021, sur un montant accordé de CHF 1'405'000.- TTC. Même si certaines études ne sont pas encore comptabilisées, nous savons d'ores et déjà que ce montant ne sera pas dépassé.

Considérant cet outil adapté et répondant à nos besoins de manière dynamique, l'objet du présent préavis est de présenter une nouvelle demande de crédit cadre pour la législature entrée en fonction le 1 juillet 2021, jusqu'au 30 juin 2026.

Si le premier préavis était destiné exclusivement à des études de projets d'urbanisme, de constructions et de travaux, le présent préavis, intègre aussi quelques projets d'étude émanant d'autres services communaux comme le Greffe, la Communication et les Finances.

Pour mémoire, un crédit-cadre permet d'apporter les avantages suivants :

- 1) Equilibrage des budgets de fonctionnement annuels ;



- 2) Meilleure latitude de gestion des comptes (pas figé inutilement sur un seul exercice comptable);
- 3) Plus grande marge de manœuvre au niveau de la technique de réalisation ;
- 4) Amélioration de la projection budgétaire à moyen terme des projets.

Le montant du présent crédit-cadre est déterminé pour une période du 1 janvier 2022 au 31 décembre 2026, pendant laquelle les parts d'études peuvent être intégrées dans des préavis de travaux ou constructions présentés au Conseil communal pour approbation.

Ce dernier point devient toujours plus difficile à réaliser, car les études sont parfois menées bien en amont du dépôt des préavis, rendant ainsi cette procédure impossible en cas de chevauchement d'exercices comptables. En effet, les comptes de fonctionnement de l'année précédente étant bouclés, les coûts y relatifs ne peuvent alors pas être reportés dans les préavis, faussant les charges globales et, de fait, péjorant sans raison les budgets de fonctionnement annuels (amortissement des frais d'études sur un seul exercice comptable).

Etant donné l'augmentation du nombre d'études préalables relatives à des investissements futurs, porter ces frais au budget de fonctionnement n'est plus un processus optimal à la bonne marche des comptes de fonctionnement d'une collectivité de la taille d'Epalinges. De plus, il ne permet plus de faire ressortir la charge réelle d'un investissement à amortir sur une durée déterminée.

3 Fonctionnement d'un crédit-cadre

Dans le cadre de la présentation d'une demande de crédit-cadre, la liste des études prévues est nécessaire pour fixer un cadre d'intervention, mais elle conserve néanmoins une valeur indicative et permet surtout, de connaître l'ensemble des interventions planifiées au jour du dépôt du présent préavis, avec mention des coûts présumés de chacune d'elles.

En fonction des évènements, l'ordre des priorités ou la nature des travaux prévus peuvent donner lieu à des modifications. Une intervention non planifiée dans la liste peut aussi être réalisée si elle s'avérait indispensable, dans la limite du crédit-cadre accordé.

A la fin du délai octroyé pour l'utilisation de ce dernier, les études n'ayant pas pu être intégrées dans des préavis seront amorties conformément au règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), autorisant ainsi un lissage de la charge sur les exercices futurs.

L'élaboration du crédit-cadre a été effectuée conjointement entre la Municipalité, les Services techniques, le Greffe, la Communication et la Bourse communale.

Les dépenses de ce préavis seront présentées à la Commission de gestion, qui en fera état dans son rapport annuel.

4 Etudes et projets

Comme mentionné précédemment, la liste ci-dessous n'est pas exhaustive, mais arrête l'ensemble des études de projets prévus ou à entreprendre pour les cinq prochaines années de législature. D'autres études, demandées aux conseils communaux (postulats, motions, vœux) peuvent être intégrées, notamment dans les diverses études.



Sujets d'étude	Estimations
• Nouvelle caserne des pompiers (SDIS)	100'000.-
• Garderie des Croisettes	50'000.-
• Maison de Quartier et locaux du CAP	50'000.-
• Agrandissement/réaménagement, Maison de Commune	50'000.-
• Unité d'accueil (UAPE) du Village	50'000.-
• Ferme Caboletaz et Ferme Girarde	50'000.-
• Chalet l'Espérance, Leysin	100'000.-
• PA-Plan d'Affectation Croix-Blanche	150'000.-
• PA-Plan d'Affectation Dailles, Voirie	100'000.-
• Avant-projet d'aménagement de la zone de loisirs de la Croix-Blanche (skatepark, etc)	25'000.-
• Chauffage à distance (CàD) des quartiers Croix-Blanche, Croisettes	50'000.-
• Pose d'une centrale solaire au complexe de Bois-Murat	50'000.-
• Piscine Bois-Murat, mise aux normes du filtrage de la qualité de l'eau	50'000.-
• Audit installations électriques de divers bâtiments	50'000.-
• Diagnostic incendie de l'ensemble des bâtiments communaux	50'000.-
• Expertise amiante de l'ensemble des bâtiments communaux	50'000.-
• Ecologement : honoraires ambassadeurs de l'énergie	10'000.-
• Développement plateforme participative	20'000.-
• Développement outil « Smart City » (carte géographique territoriale avec données en temps réel)	50'000.-
• Création d'un trottoir sur la Rte de la Croix-Blanche entre les carrefours du Ch. des Planches et de la Rte de Montblesson	30'000.-
• Protection contre les dangers naturels (glissement de terrain, etc.)	30'000.-
• Inventaire des ouvrages communaux (murs soutènement, etc.) et programme d'entretien	50'000.-
• Etude sur l'identité visuelle de la commune et l'uniformisation des supports de communication	20'000.-
• Refonte du site internet communal	20'000.-
• Routes, aménagement, réfection, etc.	125'000.-
• Diverses études	120'000.-
Total CHF TTC	1'500'000.-

5 Aspects financiers

Dans l'état actuel, les finances communales, en particulier le niveau des liquidités, devraient permettre de financer ces études sans recourir à l'emprunt. En cas de recours à l'emprunt, la charge d'intérêt annuelle maximum qui en découlerait est estimée à CHF 19'815 (calculée à 1.321%, sur un montant de CHF 1'500'000.00 TTC).



Hormis l'amortissement comptable et l'éventuel service de la dette, ce crédit-cadre n'entraînera pas de nouvelle charge de fonctionnement.

6 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

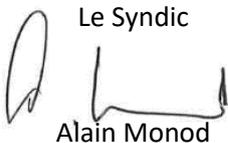
- vu le préavis n°24/2021 de la Municipalité du 27.09.2021 ;
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

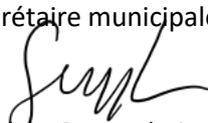
d'autoriser la Municipalité :

- d'accepter ce préavis tel que présenté ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **CHF 1'500'000.00 TTC** (un million cinq cents mille francs) pour la création d'un **crédit-cadre destiné à financer diverses études du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026** ;
- d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt, aux meilleures conditions, auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement ;
- d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.

Au nom de la Municipalité


Le Syndic
Alain Monod




La Secrétaire municipale a.i.
Sylvie Guggenheim